

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice :
- qui ont pris part à la délibération : 8
- +3 pouvoirs

Date de la convocation : 16.09.2022

Date d'affichage : 27.09.2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

*Séance du 22.09.2022 01247.2022.9.59*

*L'an deux mil vingt DEUX, le 22 septembre à 19 heures*

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine  
VIALLET, Maire.*

Présents : VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC  
COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ  
Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY  
D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER  
E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Madame MC COUTURIER a été élue Secrétaire de séance,  
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET : GESTION FINANCIERE – BUDGET -Régularisation de l'affectation du résultat 2021**

Madame le Maire a soumis au conseil municipal du 14 avril 2022, qui l'a approuvé, le compte administratif de l'exercice 2021 relatif au budget principal et lui avait ensuite demandé de se prononcer sur l'affectation des résultats approuvés de cet exercice (délibération n° 01247.2022.4.3) portant un résultat d'exploitation de

256 112,09 € au 31.12.2021) ; cette décision affectait 69 071,66 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 et 187 037,64 € en report à nouveau (compte 002).

Par lettre du 20 juin 2022, madame la sous-préfète de Gex et Nantua a signalé une erreur dans cette délibération : le total ainsi affecté (256 109,30 €) différerait de 2,79 € du montant à affecter (256 112,09 €). Il convient donc de corriger cette erreur de calcul.

Madame le maire propose donc de modifier comme suit la décision d'affectation.

Entendu l'exposé du maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité**

**DECIDE de modifier et remplacer comme suit la décision d'affectation du 14 avril 2022 :**

- résultat d'exploitation au 31.12.2021		<b>256 109,30 €</b>
- résultat d'investissement y compris les RAR 2021 :		- 69 071,66 €
- apurement du déficit d'investissement au BP 2022 (I/R1068)		+69 071,66 €
- inscription du résultat reporté au BP 2022	(F/R-002)	187 037,64€
- inscription du résultat reporté au BP 2022	(I/D-001)	48 997,21€

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8+3

VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC  
COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ  
Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY  
D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER  
E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Délibération 01247.2022.9.59

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le \*\*\*\*\*  
Et de la publication, le \*\*\*\*\*

Le maire, Martine VIALLET

